

LIMOGES MÉTROPOLITAIN

ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

M le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5511-1 et L. 5511-10.

M la délibération n°12 du 17 avril 2020 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux collectivités confiant par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que Mme Valérie LAURENT ROUX assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Filin ressources et M Vincent GENESTE assure les fonctions de Directeur des ressources humaines au sein du Filin ressources.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président conformément aux dispositions de l'article L. 5511-9 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Valérie LAURENT ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Filin ressources pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du Filin ressources.
- Tout document relatif à l'analyse et à la sélection des candidatures des marchés du Filin ressources.
- Tout acte de commande y compris sous le sigle REXOCE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre comprise entre 11 000 000 € et 40 000 000 € HT du Filin ressources.
- Ordres de mission de tous les documents y rapportant) concernant les agents du Filin ressources livrés aux établissements au sein de la Région Nouvelle Aquitaine.
- Tout courrier toute attestation ou acte de mise en œuvre des financements, notamment les demandes de versement, les demandes d'acompte, les demandes de prolongation de validité d'actes de subventionnement au profit de Limoges Métropole.

ARTICLE 2 En l'absence de Mme Valérie LAURENT ROUX, délégation est donnée dans les mêmes conditions, à l'exception des ordres de mission les documents y rapportant à M Vincent GENESTE à compter du jeudi 17 juillet 2025 jusqu'au mercredi 4 août 2025 inclus.

ARTICLE 3 Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°10106 du 10 décembre 2014.

ARTICLE 4 Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Valérie LAURENT ROUX, Directrice générale adjointe des services et M Vincent GENESTE, Directeur

1 DOCUMENT - Publié le 15 Juillet 2025

 **26932.pdf**
(.pdf, 158,5 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**